

Membres du Conseil d'Administration 2026 : Cyrille MIONNET (Président), Nicolas CHAPUIS (Vice-Président), Manon FARCÉ (Secrétaire), Florent RAFFIN (Secrétaire-Adjoint), Alexia ZAKAROFF-GIRARD (Trésorière), Clémence GRANIER, Anne-Laure ISCACHE, Olivier MOLENDI-COSTE, Clément TRUNET

BOURSES AFC "JEUNES CYTOMÉTRISTES" 2026 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION

1. CONTEXTE

En 2026, l'AFC organise conjointement avec la Société Ibérique de Cytométrie (SIC), le [1^{er} congrès méditerranéen de cytométrie en flux](#), à Grenade (Espagne). Cette édition remplace le congrès AFC habituellement organisé en France et vise à renforcer les échanges scientifiques à l'échelle méditerranéenne et européenne. Dans ce contexte, et afin de soutenir la participation des jeunes cytométristes à cet événement, l'AFC propose six bourses "Jeunes Cytométristes" permettant de financer la participation au congrès.

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Ces bourses sont accessibles aux membres de l'AFC :

- De moins de 30 ans ou ayant moins de 5 ans d'expérience depuis l'obtention de leur doctorat
- A jour de leur cotisation 2026, avec un engagement de renouvellement pour 2027
- Quel que soit leur organisme de rattachement et leur statut professionnel.
- Ayant un résumé soumis dans la session « Young Cytometrist » du congrès

Le/la candidat.e atteste sur l'honneur de pas avoir obtenu d'autre financement pour la participation au congrès Grenade 2026.

3. CANDIDATURE

Le dossier de candidature est téléchargeable en ligne sur le site internet de l'AFC. Il doit être complété et envoyé, accompagné d'un curriculum vitae, à l'adresse mail de secrétariat de l'AFC : contact@afcytometrie.fr

Clôture des candidatures : Mercredi 15 juillet 2026

Évaluation des dossiers par le Conseil d'Administration (CA) : Vendredi 17 juillet 2026

4. MODALITÉS D'ÉVALUATION & D'ATTRIBUTION

Les membres du CA se réservent le droit de demander des informations complémentaires concernant les demandes reçues. La recevabilité des dossiers et l'attribution des bourses sont décidées par vote à la majorité des membres du CA.

Le Comité Scientifique du congrès classera l'ensemble des résumés reçus aussi bien de jeunes cytométristes membres de l'AFC ou de la SIC pour la sélection à la session "Young Cytometrist". Suite à ce classement, les bourses seront attribuées aux 6 premiers dossiers de membres de l'AFC (et non SIC), qu'ils soient ou non sélectionnés pour la session "Young Cytometrist".

Les résultats seront communiqués à partir du 20 juillet 2026, au bénéficiaire et à son responsable, sous réserve de l'obtention rapide des informations complémentaires éventuelles.

Pour finaliser l'attribution de la bourse, le/la lauréat.e devra transmettre la preuve d'acceptation de son résumé à l'adresse contact@afcytometrie.fr

Membres du Conseil d'Administration 2026 : Cyrille MIONNET (Président), Nicolas CHAPUIS (Vice-Président), Manon FARCÉ (Secrétaire), Florent RAFFIN (Secrétaire-Adjoint), Alexia ZAKAROFF-GIRARD (Trésorière), Clémence GRANIER, Anne-Laure ISCACHE, Olivier MOLENDI-COSTE, Clément TRUNET

5. MONTANT DE LA BOURSE ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le montant de la bourse est destiné à couvrir tout ou partie des frais liés à la participation au congrès (frais d'inscription, transport et hébergement), pour un montant maximum de 1000€. Le remboursement des frais sera effectué au retour du congrès, après envoi à l'adresse contact@afcytometrie.fr :

- Des justificatifs de paiement des frais d'inscription au congrès,
- Des justificatifs originaux des frais de transport et d'hébergement,
- D'un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du/de la bénéficiaire

Le conseil d'administration de l'AFC s'assurera de la bonne conformité des pièces justificatives qui lui seront fournies.